LE DROIT À L'EAU FACE AUX ACTIVITÉS EXTRACTIVES LA MOBILISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE





SOMMAIRE

- L'extractivisme au centre des choix de développement	
Des matières premières prisées par les acteurs économiques	
Du Nord au Sud : des gouvernements séduits par l'essor de l'extractivisme	1
Bouleversement des modes de vie	1
Criminalisation des mouvements sociaux	1
2- Une ressource en eau dégradée, aux conséquences irréversibles pour l'humanité et le viv	
L'eau au cœur de l'extractivisme	
Un droit à l'eau pour tous en péril	1
3- Des initiatives locales empreintes d'espoir	
Faire connaître les impacts de l'extractivisme	2
Informer la population de ses droits	2
Consolider un réseau	2
Protéger juridiquement le droit à l'eau	2
Promouvoir une gestion locale de l'eau	
Influer sur les politiques de financement des institutions financières internationales	
Dénoncer les pratiques des industries extractives	

NTRODUCTION

En 2014, France Libertés – Fondation Danielle Mitterrand a lancé un appel à propositions sur le thème du droit à l'eau face aux industries extractives. À travers cet appel, la Fondation fait le choix de mettre en lumière le travail de celles et ceux qui œuvrent à la promotion et à la défense du droit à l'eau dans un environnement touché par l'extractivisme.

En droite ligne avec le travail mené depuis 1986 en faveur des droits humains, France Libertés se consacre depuis plus de quinze ans au droit à l'eau pour tous. Se positionnant contre une vision purement marchande de ce bien commun, la Fondation milite activement pour une gestion participative, démocratique, publique et durable de l'eau.

Comme le soulignait Danielle Mitterrand, « c'est bien à l'eau, cet élément vital, que sont subordonnés les droits de l'homme et des peuples »¹.

De ce postulat est né l'engagement de France Libertés pour la reconnaissance du droit à l'eau par les Nations Unies. Cette reconnaissance a été entérinée en 2002 par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels² puis en 2010 et finalement unanimement en 2013 par l'Assemblée générale des États Parties³. C'est désormais sur la mise en œuvre et le respect de ce droit que se concentre France Libertés.

1. Ce que je n'accepte pas, Danielle Mitterrand, entretiens avec Gilles Vanderpooten, Conversation pour l'avenir, l'aube, p.54

A/C.3/68/L.34/Rev.1. Résolution de l'Assemblée générale. 19 novembre 2013

Ce recueil a pour vocation de présenter le phénomène d'extractivisme et les conséquences induites sur le droit à l'eau pour tous. À travers la multitude de témoignages recueillis dans le cadre de l'appel à propositions, nous souhaitons relayer une préoccupation majeure, celle de la menace qui pèse sur un droit fondamental de plusieurs milliers de personnes à travers le monde. Nous souhaitons aussi et surtout mettre en exergue des actions de terrain portées par des associations locales qui défendent au quotidien le droit à l'eau.



^{2.} E/C.12/2002/11. Observation générale n°15. 20 janvier 2013

^{3.} A/RES/64/292, Résolution de l'Assemblée générale, 3 août 2010



QU'EST-CE QUE L'EXTRACTIVISME ?

Les industries extractives comprennent l'extraction de produits minéraux présents à l'état naturel sous forme solide, liquide ou gazeuse (INSEE). Cela inclut à la fois les minerais, les hydrocarbures mais aussi le gaz : tous sont des ressources naturelles non-renouvelables. Les méthodes d'extraction diffèrent d'une ressource à l'autre et se font soit en surface, soit en souterrain. On peut citer comme procédé d'exploitation répandu les mines à ciel ouvert ou encore la fracturation hydraulique aussi appelée fracking.

Le terme extractivisme, qui nous vient du portugais « extrativismo », a fait l'objet de nombreuses définitions à travers le temps. Dans le cadre de cet ouvrage, nous l'entendons comme l'exploitation grandissante des ressources naturelles non-renouvelables, en réponse aux besoins croissants de nos sociétés pour fournir matières premières et énergie.



DES MATIÈRES PREMIÈRES PRISÉES PAR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Cuivre, or, fer, nickel : autant de ressources minérales indispensables à la fabrication des biens de consommation modernes dans un monde où l'électronique devient omniprésent. Face à des besoins inexorablement croissants, les entreprises cherchent à accélérer toujours plus l'exploitation des produits minéraux. Confrontées au problème 9 de la raréfaction et de l'épuisement des ressources, celles-ci doivent diversifier leur champ d'action géographique ainsi que leurs techniques d'exploitation.

Les pays les moins avancés économiquement n'échappent pas à cette course aux matières premières et font les frais de procédés coûteux et extrêmes, aussi appelés non-conventionnels, tels que la fracturation hydraulique. Un phénomène qui aboutit à une exploitation intensive des ressources, aux conséquences souvent lourdes pour les populations locales et pour l'environnement.



DU NORD AU SUD: DES GOUVERNEMENTS SÉDUITS PAR L'ESSOR DE L'EXTRACTIVISME

Pour atteindre un objectif de croissance censé garantir le développement économique des territoires nationaux, nombre de pays se tournent vers les industries extractives de matières premières. Synonyme de croissance, les États qui disposent de ressources naturelles minérales sont généralement séduits par l'attrait économique que représente l'extraction de ces matières premières : investissements massifs, entrée de devises, taxes...

Au Nord comme au Sud de la planète, les exemples de gouvernements s'engageant dans une politique économique fondée sur l'exploitation des ressources du sous-sol se multiplient, à l'instar du Canada. Troisième réservoir d'eau douce au monde, ce géant des Amériques a choisi de faire primer la promesse économique que représente l'extraction des richesses souterraines sur son capital hydraulique hors-norme en facilitant l'implantation de groupes industriels d'extraction sur son territoire. Fiscalité avantageuse et réglementation souple ont ainsi convaincu 75% des sociétés minières mondiales à enregistrer leur siège au Canada¹. Cette politique assumée génère depuis plusieurs années une contestation citoyenne grandissante en réponse aux atteintes portées, notamment, au droit fondamental à l'eau.

LE FRACKING, NOUVEL ELDORADO AMERICAIN

En érigeant la production d'énergie domestique au rang de priorité nationale, les États-Unis ont ouvert grand la porte aux méthodes non-conventionnelles. Cellesci ont été développées en réponse à la raréfaction des ressources exploitables de façon « classique », à l'aide de méthodes dites conventionnelles. Les techniques non-conventionnelles sont des méthodes à la technologie avancée, plus coûteuses et présentant des incertitudes quant aux risques environnementaux et sanitaires. La fracturation hydraulique autrement appelée fracking est l'une de ces méthodes. Elle permet d'extraire les gaz et pétroles de schiste par l'injection de grandes quantités d'eau additionnées de sable et d'additifs chimiques libérant ainsi le gaz emprisonné dans des roches.

Aux États-Unis, trois localités parmi les nombreuses touchées se sont inquiétées des impacts de cette technologie sur leur ressource en eau. Suite à cela, l'Agence de Protection Environnementale¹ a clairement identifié le fracking comme étant à l'origine d'une contamination des eaux en 2011 mais sans poursuivre ses investigations. Depuis, les citoyens américains sont toujours dans l'attente d'un rapport préliminaire sur les conséquences du procédé de fracturation hydraulique sur la ressource en eau et pour lequel les retards de publication s'accumulent.

Source : Earthwork

0

^{1.} Deneault A.et Sacher W., « L'industrie minière reine du Canada » in Le Monde Diplomatique, Septembre 2013 http://www.monde-diplomatique.fr/2013/09/DENEAULT/49598

^{1.} Environmental Protection Agency (EPA)

Cette stratégie économique des pays du Nord gagne dorénavant du terrain dans les pays dits du Sud et notamment en Amérique Latine. Alors que plusieurs États ont fait le choix précurseur de reconnaître une valeur constitutionnelle au droit à l'eau (Bolivie, Équateur, Mexique, Nicaragua et Uruguay), le phénomène de primarisation de l'économie, qui consiste à octroyer une place prédominante aux exportations de matières premières, vient aujourd'hui nuancer cette avancée. La masse financière générée par les industries extractives dopant de façon considérable l'économie des pays pourvus en minerais et hydrocarbures, de nombreux gouvernements choisissent de prendre la voie de l'extractivisme pour justifier le financement de politiques sociales, parfois au détriment du droit fondamental à l'eau. Au Mexique, par exemple, le droit à l'eau a acquis une valeur constitutionnelle en 2012 mais sans jamais avoir été complété par une législation permettant la mise en œuvre de ce principe. En revanche, une réforme constitutionnelle sur le secteur énergétique intervenue en 2013 a donné lieu à la promulgation de lois complémentaires établissant l'utilité publique de l'industrie pétrolière et son caractère prioritaire sur les autres usages du territoire¹.

BOULEVERSEMENT DES MODES DE VIE

L'implantation d'un mégaprojet d'extraction a des répercussions de grande ampleur sur le quotidien des populations locales affectées par le projet. Parfois contraintes d'abandonner leur espace de vie pour laisser place aux sites d'exploitation, les communautés doivent subir des changements radicaux et souvent irréversibles de mode de vie, pouvant mener à une réelle distension du lien social. Peu souvent au fait des implications liées à la vente ou à l'indemnisation de la perte de leurs terres, elles doivent faire face au relogement et à la réorientation de leurs activités génératrices de revenus, leurs moyens d'existence traditionnels étant menacés (agriculture, pêche...). Ce choix de développement d'une majorité d'États apparaît comme subi par les populations, tardivement impliquées dans le processus décisionnaire, voire même mises à l'écart.

^{1.} Décret du 11 goût 2014

CRIMINALISATION DES MOLIVEMENTS SOCIALIX

Dans un contexte social mettant de plus en plus en cause les effets de l'extractivisme, le soutien de nombreux gouvernements au secteur extractif exacerbe particulièrement les conflits sociaux. À l'heure actuelle, un grand nombre de projets font face à une importante mobilisation citoyenne dénonçant les multiples atteintes aux droits les plus fondamentaux, parmi lesquels le droit à l'eau.



L'enieu financier que représente la mise en œuvre d'activités extractives pour les entreprises et les États

entraîne une collusion de ces acteurs au détriment des populations locales. Cette collusion s'accompagne d'un phénomène de criminalisation des mouvements sociaux allant parfois jusqu'à impliquer les forces armées ou policières dans des États particulièrement touchés par la corruption. Sur fond de poursuites judiciaires, répression et autres tentatives d'intimidation, un arsenal très efficace est mis en place pour faire taire les défenseurs des droits fondamentaux.







L'EAU AU CŒUR DE L'EXTRACTIVISME

Qu'elle soit faite en surface ou en souterrain, l'extraction de minerais et d'hydrocarbures entraîne un usage intense de la ressource en eau. Depuis la phase de préparation du site jusqu'au terme de l'exploitation, l'eau subit des impacts majeurs. Déboisement, décapage des sols, pompage des nappes phréatiques, drainage acide rocheux, addition de substances chimiques: autant de procédés qui affectent la ressource en eau de manière qualitative et quantitative.

Utilisée pendant la phase d'extraction des minerais dans le cas de la fracturation hydraulique à raison de 10 à 15.000m³ par forage, soit l'équivalent de 4 piscines olympiques¹, l'eau subit des altérations quantitatives au détriment des autres usages tels que domestiques et agricoles. De cette situation découle un conflit rendu inévitable autour du partage de la ressource.

Durant la phase de traitement et d'enrichissement qui consiste à isoler le minerai des autres éléments non-recherchés grâce à diverses substances chimiques, l'eau fait l'objet de contaminations majeures. Les infiltrations et suintements dans l'aquifère sont d'autant plus probables que le décapage préalable des sols facilite la pénétration d'éléments chimiques toxiques. Une contamination de l'eau favorisée en outre par l'érosion des sols qui déplacent des matières en suspension chargées de substances chimiques à travers le réseau hydrographique.

^{1.} http://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/fracturation-hydraulique

LA DESTRUCTRICE RUÉE VERS L'OR

Qu'il soit utilisé en joaillerie, en électronique ou considéré comme valeur refuge dans la sphère financière, l'or reste le métal le plus recherché au monde. Pour isoler cette matière précieuse des autres minerais dans lesquels elle peut être contenue, l'industrie aurifère a longtemps eu recours au mercure afin de procéder à son amalgamation. Bien qu'elle reste la méthode privilégiée des orpailleurs illégaux à l'origine de véritables ravages environnementaux, le caractère hautement toxique du mercure et son efficacité parfois moindre a conduit les entreprises à abandonner cette technique au profit du procédé de cyanuration. L'utilisation du cyanure présente des risques environnementaux aussi importants que le mercure et bien que son utilisation soit strictement réglementée, cela n'empêche pas les déversements accidentels de cyanure dans les cours d'eau. Au cours de ces 25 dernières années, on dénombre 30 accidents majeurs à travers le monde.

Durant l'année 2000 en Roumanie, la rivière Tisza – affluent du Danube – est ainsi polluée de façon irrémédiable par un déversement de 100 000m3 d'eaux contenant du cyanure issus de l'industrie aurifère. Malgré les dommages écologiques terribles entraînés par la cyanuration, 10 nouveaux projets ayant recours à ce procédé sont encore sur le point de voir le jour en Europe.

Source: Albernus Maior Association

UN DROIT À L'EAU POUR TOUS EN PÉRIL

La contamination des eaux de surface et souterraines par des composants chimiques a des conséquences sur la qualité de l'eau, avec des effets à la fois directs et indirects pour l'être humain. Il en va de même lorsque les milieux sont dégradés par la saturation de matières en suspension. La concentration d'éléments polluants altère inévitablement la potabilité de l'eau pouvant aller jusqu'à menacer la santé humaine (malformations de naissance, troubles du développement, infertilité).

Aussi utilisée pour l'hygiène personnelle, une eau contaminée est susceptible de causer des lésions externes particulièrement dommageables (lésions cutanées et oculaires). Pareillement, une eau turbide en raison d'une quantité importante de matières en suspension peut la rendre impropre à la consommation. Une eau polluée entraîne également des conséquences indirectes pour la santé humaine. Le phénomène de bioaccumulation qui conduit notamment les poissons à absorber les substances chimiques puis à les concentrer dans une partie de l'organisme démultiplie les effets de pollution aquatique des industries extractives sur le corps humain. Une alimentation riche en poissons des communautés locales peut ainsi mener à de sérieux troubles sanitaires.

Rejet de boue sur un site d'orpaillage illégal © F. Brochard

DÉFAUT D'ACCÈS À UNE EAU SAINE ET INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les Higaonon, tribu autochtone de l'île Mindanao aux Philippines vivant sur le Mont Sagyaan, sont contraints de cohabiter depuis une vingtaine d'années avec les activités minières. Dans cette région reculée, l'accès à une eau saine est rendue de plus en plus difficile. Les communautés locales sont témoins d'une dégradation progressive de leur habitat car au-delà de la ressource en eau, c'est la faune dans son ensemble qui est affectée allant jusqu'à mettre en péril la sécurité alimentaire des Higaonon qui subissent la raréfaction des ressources animales (poissons, gibier...).

Source: Tribes and Nature Defenders - Trinad Inc

L'altération de la quantité d'eau disponible du fait de son usage intensif par les projets extractifs nuit elle aussi à l'exercice du droit à l'eau de tout un chacun. En effet, le pompage excessif de la ressource en eau, par exemple lorsque le minerai recherché se trouve au-delà du niveau de la nappe phréatique, conduit à une fragilisation du sous-sol et entraîne l'aridité des sols. En privilégiant l'usage industriel des ressources en eau, ce sont les autres usages tels que domestiques et agricoles (maraîchage, élevage, cuisine, hygiène...) qui peuvent se trouver pénalisés, créant ainsi des conflits liés à la disponibilité de l'eau. Cette concurrence de groupes d'usagers se fait malheureusement trop souvent au détriment des communautés locales.

Les dégradations subies par la ressource en eau affectent inévitablement le droit à l'eau pour tous. L'eau, bien commun de l'Humanité, est un élément vital. En portant atteinte à ce droit reconnu comme fondamental, parfois au péril de vies humaines, l'extractivisme peine à convaincre que droit à l'eau et exploitation intensive des ressources du sous-sol puissent cohabiter.

QUAND LES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES PERDENT LE CONTROLE DE LEURS INSTALLATIONS

Équipements endommagés, défauts d'étanchéité... La liste des contaminations du fait de défaillances est longue. Aux États-Unis, la pollution de plusieurs nappes phréatiques dans le cadre d'extraction de gaz de schiste a mis en évidence des défauts dans la structure même des forages, permettant l'infiltration de composés chimiques. Dans le Delta du Niger, région pétrolifère où opèrent de nombreuses multinationales, la situation est encore plus critique. Le défaut d'entretien et l'absence de réaction de la société Shell face aux nombreuses fuites et déversements de pétrole dans cette région du globe ont atteint de manière irréversible le droit à l'eau des communautés locales. Cette atteinte a été reconnue à la fois par la justice néerlandaise¹ avec la condamnation de la filiale de Shell et par la justice britannique en 2014² qui a reconnu cette fois la responsabilité de la société-mère.

Toujours au Nigéria, à Ijegun, la National Petroleum Corporation ne parvient pas à assurer le contrôle de ses infrastructures. Cette carence a mené à d'importants déversements de pétrole dans les cours d'eau aux conséquences humaines terribles : eau impropre à la consommation, éruption cutanées, démangeaisons, inflammations des yeux et autres maux touchent les habitants environnants dans une indifférence caractérisée.

Source: Environmental Rights Action - Friends of the Earth Nigeria

^{1.} http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/01/30/pollution-la-justice-neerlandaise-rejette-la-plainte-de-4-nige-rians-contre-shell 1824317 3244.html

 $^{2. \} http://www.opinion-internationale.com/2014/06/20/shell-condamnee-pour-la-plus-grande-catastrophe-petroliere-de-lhumanite_26957.html$



Face à l'expansion de l'extractivisme, des acteurs du monde entier élèvent leur voix et choisissent d'œuvrer pour la promotion et la défense du droit à l'eau, entendu comme « l'approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun »¹. Ils se mobilisent également pour la préservation et la gestion de cette ressource, bien commun de l'Humanité. En participant au financement de ces initiatives, la Fondation France Libertés entend défendre des modes de développement soutenables tant d'un point de vue social et humain qu'environnemental et économique.

FAIRE CONNAÎTRE LES IMPACTS DE L'EXTRACTIVISME

L'implantation d'une activité d'extraction des ressources naturelles est un processus complexe. Depuis la phase de concession jusqu'à l'extraction et le traitement du produit minéral recherché, en passant par la prospection et l'exploration, l'extractivisme produit des effets continus sur la ressource en eau. Il est essentiel que les communautés riveraines puissent être à même de pouvoir en saisir les implications sur leur quotidien.



© Kuba Gogolewski

^{1.} Comité des droits économiques sociaux et culturels, Observation générale n°15/2002, 20 janvier 2003, E/C.12/2002/11, p.2

Depuis plusieurs décennies, les sociétés transnationales se succèdent pour exploiter l'or noir du bassin amazonien. Les dommages causés dans le cadre de cette industrie extractive sont multiples. Le jugement historique rendu par la justice équatorienne contre le géant du pétrole Chevron (anciennement Texaco) en 2011 après des années de pollution des cours d'eau environnants en est un exemple emblématique. Dans la province de Sucumbios en Equateur, où sont installés des campements miniers de la compagnie Petroecuador, la population est divisée sur la question de l'exploitation de leur territoire qui représente pour certains une source de travail et donc de revenus.

Pour autant, l'association **Acción Ecológica** n'hésite pas à engager un travail de fond sur les conséquences sur l'eau de l'activité pétrolière dans la région. Elle cherche avant tout à faire prendre conscience aux habitants de Pacayu de la réalité de cette problématique en organisant des espaces de formation mais aussi d'échanges et de discussions. En associant les communautés dans une démarche de veille environnementale - notamment par le biais d'analyses de la qualité de l'eau -, Acción Ecológica implique de façon constructive les citoyens dans un processus de participation essentiel à la bonne gestion des ressources de leur territoire.

En Uruguay, l'association **REDES – Amigos de la Tierra** mène une autre initiative de sensibilisation et de formation basée sur des recherches scientifiques approfondies. Elle a ainsi produit une cartographie des projets extractifs du pays et a identifié leurs impacts potentiels sur les bassins hydrographiques. Ce travail a ensuite été suivi d'une restitution globale de l'information auprès des communautés locales. Cette restitution a été la source de riches débats avec une volonté de la part des habitants de renouveler de tels échanges. La production d'un rapport sur les effets des mines et de la fracture hydraulique a en outre permis à REDES d'informer les habitants sur l'incompatibilité de certaines techniques extractives avec la réforme constitutionnelle de 2004 qui établit la priorité de l'usage domestique de l'eau sur les autres usages.

INFORMER LA POPULATION DE SES DROITS

On ne peut faire valoir ses droits sans préalablement les connaître. Le droit à l'eau est un droit fondamental reconnu par les Nations Unies à travers le Pacte International relatif aux droits civils, économiques et sociaux. Les États Parties aux Nations Unies sont liés par ce Pacte et se doivent de faire respecter le droit à l'eau pour tous, particulièrement lorsque celui-ci est menacé par des activités industrielles telles qu'extractives. Mal connues, les législations nationales et internationales échappent bien souvent aux communautés locales. Il est donc éminemment important de renforcer les capacités des populations à travers un travail de vulgarisation de l'information juridique sur le terrain.



Cette mission de renforcement des connaissances est menée par plusieurs acteurs partenaires de la Fondation France Libertés. C'est le cas par exemple du Centre d'investigation **FUNDAR** au Mexique qui s'engage au quotidien pour une meilleure diffusion des droits des communautés locales et autochtones dans la région de la Sierra Norte de Puebla. FUNDAR met notamment l'accent sur le principe de consultation préalable des citoyens à tout mégaprojet tel que prévu dans le processus d'étude d'impact environnemental et social.

Parce que le droit est aujourd'hui une matière toujours plus dense et difficile à maîtriser, FUNDAR a également décidé d'accompagner la stratégie juridique de défense du droit à l'eau des communautés locales en participant à l'élaboration d'un amparo, mécanisme qui permet aux citoyens mexicains de se prévaloir d'une violation d'un de leurs droits fondamentaux devant les tribunaux.

Kuba Gogolewsk



CONSOLIDER UN RÉSEAU

L'enjeu économique et financier que représente l'extraction de matières premières non-renouvelables a tendance à reléguer la société civile au second plan dans le débat sur l'extractivisme. Seul semble compter le rapport Etat-entreprise, et ce surtout au moment de la concession d'exploitation. Dans ce contexte, il est particulièrement pertinent de créer et consolider des réseaux pour donner du poids à la voix de celles et ceux qui subissent les dommages des activités extractives.

Dans quatre pays d'Afrique – le Ghana, l'Ouganda, l'Afrique du Sud et le Kenya – la Gaia Foundation cherche à mobiliser les communautés affectées par des projets extractifs sur la défense du droit à une eau saine en créant une dynamique de réseau. En partant d'un dialogue au sein des communautés, la **Gaia Foundation** s'applique à créer des coalitions nationales afin de renforcer le message porté par les populations. A terme, la mise en relation de ces coalitions à niveau international vise à toucher une échelle plus large incluant les autorités et le grand public.

PROTÉGER JURIDIQUEMENT LE DROIT À L'EAU

De la reconnaissance onusienne du droit à l'eau comme droit fondamental à la pleine mise en œuvre de celui-ci par les États, un fossé reste à combler. À l'heure actuelle, nombre de législations ne prévoient pas de protection effective du droit à l'eau face à l'industrie minière. Aux États-Unis, l'organisation **CELDF** (Community Environmental Legal Defense Fund) dénonce le manque de protection juridique du droit à l'eau pour tous face aux entreprises extractives qui bénéficient, elles, de réglementations souples. Elle explique le manque de représentativité dans la gouvernance américaine par la forte collusion qui existe entre l'État et les grandes entreprises. Dans ce contexte, le défi de CELDF consiste à promouvoir une gouvernance locale permettant de s'opposer aux modèles de développement nondurables adoptés aux niveaux fédéral et étatique.



Combattre le droit par le droit est un travail de longue haleine. Cela passe tout d'abord par l'étude du fonctionnement des institutions avec les communautés désireuses de prendre en main leur développement local. Il faut ensuite rédiger des textes à valeur juridique permettant aux pouvoirs locaux de faire valoir leur droit à la gouvernance locale.

Pittsburgh a ainsi été la première ville à adopter à l'unanimité, par le biais de son Conseil municipal, l'interdiction de l'usage de la fracture hydraulique sur son territoire. Cette interdiction a été accompagnée d'une déclaration de droits comprenant le droit à l'eau, le droit à un développement durable ainsi que les droits de la Nature.

Ce mouvement s'étend désormais à plusieurs villes dans les États de Pennsylvanie, New-York, Maryland, Ohio ou encore Nouveau-Mexique bien qu'il fasse l'objet de contestations de la part des entreprises qui cherchent à invalider de tels mécanismes.

Soutenue par la Fondation Danielle Mitterrand, cette initiative ambitieuse redonne espoir au pouvoir citoyen local. L'approche de CELDF pourrait à terme conduire à une modification, non seulement de la législation de plusieurs États, mais aussi de la loi fédérale dans un pays où le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels n'a toujours pas été ratifié.

PROMOUVOIR UNE GESTION LOCALE DE L'EAU

Dans beaucoup de cas, lorsqu'un projet extractif a eu lieu ou est en cours de réalisation, il a déjà porté atteinte à la ressource en eau. Pour garantir malgré tout le droit à l'eau, des associations militent à travers le monde pour une gestion locale et durable des ressources en eau.

En Ouganda, dans le District de Kabale, nombreux sont ceux qui ont été contraints de quitter leurs terres pour laisser place à l'exploitation du fer. Les populations déplacées ont dû faire preuve d'adaptation pour garantir leur accès à une eau saine et en quantité suffisante. L'organisation **GWEFODE** (Gender Equality and Women Empowerment for Development) milite activement pour une gestion locale et participative de l'eau afin d'assurer aux communautés le contrôle de leurs ressources et de garantir un accès abordable et équitable. À travers le financement de la Fondation France Libertés, GWEFODE met en œuvre un programme axé sur la récolte d'eau de pluie pour permettre un accès pérenne à la ressource en eau. Pour gérer cette structure communautaire, l'association travaille à la création de Comités d'usagers de l'eau dont le fonctionnement repose sur les principes de participation, démocratie et transparence. Dans ce programme, un intérêt tout particulier est porté aux femmes et aux enfants, premiers touchés traditionnellement par la tâche de corvée d'eau.





Dans l'État d'Orissa en Inde. l'industrie du charbon a déjà affecté la quantité d'eau disponible dans les aquifères ainsi que sa aualité, dégradée par des micropolluants. Soutenue par la Fondation France Libertés, l'association Paribartan met en place un certain nombre d'initiatives locales pour sauvegarder le droit à l'eau des communautés environnantes. Formation de personnes relais pour la sensibilisation des habitants (appelées « porteurs d'eau »), identification des accès à la ressource hydrique et des méthodes de protection, mise en place de systèmes de récolte des eaux de pluie mais aussi réhabilitation des points d'eau existants et conservation des sources : autant de mesures de gestion qui contribuent à la promotion d'une approche de gestion locale et participative de la ressource.



INFLUER SUR LES POLITIQUES DE FINANCEMENT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Les Institutions Financières Internationales (IFI) apportent leur concours financier aux gouvernements et au secteur privé des États en difficulté pour soutenir l'investissement. Certains de ces financements alimentent une réelle controverse du fait des implications environnementales et sociales générées par les programmes bénéficiant de ces aides.

La Tunisie fait partie des pays présentant l'un des plus fort stress hydrique, ce qui signifie que la demande en eau dépasse les ressources. Tout usage industriel de l'eau a donc un impact d'autant plus conséquent. Malgré cela, 45 permis d'exploitation d'hydrocarbures ainsi que 60 concessions ont déjà été attribués dans cet État du continent africain.

Après la Révolution populaire de 2011, la communauté internationale a fait part de son intention de participer à l'effort d'investissement de la Tunisie en impliquant notamment la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD). La BERD a ainsi financé, sous forme de prêt, l'entreprise Serinus Energy à hauteur de 60 millions de dollars dans le cadre de la réalisation de forages visant à extraire des hydrocarbures non-conventionnels.

Convaincue des risques inhérents pour le droit à l'eau que représente la fracture hydraulique en Tunisie, l'organisation **Bankwatch** a décidé de mettre en place un programme de suivi du mégaprojet de la Serinus Energy. En recueillant le plus de données possibles, Bankwatch souhaite pouvoir fournir aux communautés locales les moyens de se prévaloir d'une atteinte à leurs droits fondamentaux devant la BERD en utilisant un mécanisme propre à cette institution : le Mécanisme de Recours sur les Projets (MRP). Le MRP permet à un individu ou à une organisation de déposer un recours à l'encontre d'un projet qui aurait ou serait susceptible de causer des torts.

À travers ce programme, Bankwatch souhaite, d'une part, alerter sur les politiques de financement des IFI et d'autre part, rendre visibles les procédures propres aux IFI qui permettent une contestation des projets extractifs.

32

DÉNONCER LES PRATIQUES DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Depuis plusieurs années, des mesures censées permettre une meilleure appréhension des projets extractifs sont mises en place. Avec la généralisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES), l'information et la participation du public doivent être favorisées et la prise de décision des autorités, éclairée. En parallèle, des initiatives comme l'ITIE (Initiative pour la Transparence des Industries Extractives) cherchent à garantir une plus grande transparence sur les flux financiers rattachés au secteur extractif. Malgré ces avancées, de nombreuses zones d'ombre subsistent sur le comportement de ces entreprises à travers le monde.

L'organisation française **Alter-Médias** mène un travail d'investigation sur les multinationales du monde de l'extractivisme et relaie l'information au plus près de la société civile à travers deux sites internet : bastamag.net et multinationales.org. Le projet soutenu par France Libertés consiste en la mise en ligne progressive d'une série d'articles (enquêtes, entretiens, etc.) sur l'impact économique, social et environnemental de l'industrie extractive dans le monde. A terme, un rapport de synthèse présentant études de cas et évaluations critiques sera également publié.

Cette mission de veille et de synthèse présente une utilité fondamentale dans un domaine où les rapports de force sont considérablement déséquilibrés.

Regrouper l'information, faire converger les problématiques liées à l'extractivisme, mais aussi sensibiliser le lecteur français sur les comportements des sociétés françaises à l'étranger (implication de sociétés-mères françaises, d'IFI européennes, etc.) : des initiatives qui contribuent à une diffusion globale et à une meilleure connaissance d'un enjeu capital, celui de la préservation de nos ressources en eau.

REMERCIEMENTS

France Libertés remercie les communautés et les organisations qui ont déposé des dossiers de candidature à partir desquels nous avons pu rédiger ce document.

Dossier réalisé par : Léna Bauer, Anna-Christina Bazile, Anne-Laure Sablé et Khayne Solis.



FRANCE LIBERTÉS - FONDATION DANIELLE MITTERRAND

COMMENT SE MOBILISER À NOS CÔTÉS :

- Abonnez-vous à la newsletter
- Faites un don
- Contactez-nous pour devenir partenaire
- Suivez-nous sur les réseaux sociaux :







www.france-libertes.org

« L'eau est le dénominateur commun à toutes les formes de vie sur Terre. La vie est fille de l'eau ».



anielle mittemanie



Défendre les droits humains ET LES BIENS COMMUNS DU VIVANT